



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 14 juillet 2022	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 24 °C)	Vent: 17 km/h (Nord)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 73/79
Total des paris mutuels	\$168,723			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber, Michael	Juge associé Brethour Fred	Juge associé Rourke, Katelynn
---------------------------------------	--------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les juges ont opéré un retrait hâtif de la Course 9 (transportation) du cheval, "HOLDIN ACES".
- Un examen a eu lieu en compagnie du conducteur, Michel Lagace, au sujet de la Course 7, déroulée le 7 juillet, avec le cheval, "HITMAN HILL". Après l'examen de la vidéo et après avoir discuté avec le participant, M. Lagace a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle sur les courses de chevaux de la CAJO 22.05.01 (a) (dévier vers l'extérieur dans le parcours d'un autre cheval) et (e) (permettre à un cheval de passer inutilement à l'intérieur). Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 5 jours consécutifs, à être purgée du 18 au 22 juillet, inclusivement). Décision #1798316

- Michel Carrier était sur les lieux afin de discuter des protocoles quant au programme LHPIE.
- Un avis d'examen a été envoyé à Gina Bragagnolo et à Guy Gagnon.

Courses :

- Marie-Claude Auger a été autorisée à se retirer d'une course à cause d'une erreur de programmation.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Nous avons discuté la cadence de la course avec le conducteur du #1, "CLODAM BAYAMA", (Michel Lagace), quant au deuxième quart (29 59¹) et lui avons réitéré l'obligation d'un conducteur lors du dépassement. Rien d'autre à signaler.
 4. Examen du bris d'allure survenu au #2, "LORD AND LEGEND", (Mike Healey), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué des obstructions à tous les chevaux arrière : #1, "CHEAPSKATE HANOVER", #3, "JK ELLEM ENOH", #5, "REDDIT HANOVER", et #6, "ODDS ON WALKOVER". Aucun placement n'est requis comme le #2 est arrivé en 6^e position (la dernière). Lors du bris d'allure, le #2 a subi un bris d'équipement (overcheck) et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
 5. Le #5, "HIT IT", a été retiré (boiteux) à la dernière heure par Dre Linda Atack, la vétérinaire de la CAJO. Il a été placé sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours). On a opéré un remboursement de \$4052. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Examen de la course avant le poteau de ½ de mille lorsque le #8, "MIDNIGHT SURF", (Drew Smyth), arrivé en 7^e position, est sorti de la rampe et a effleuré les roues du #4, "JUST CALL ME SONG", (Guy Gagnon), arrivé en 4^e position. Aucune obstruction survenue. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.
 9. À cause d'une difficulté technique, la photo de finish n'était pas disponible. La décision des juges a été annoncée (règle de la CAJO 5.12 (e)), bien qu'il y eut assez d'espace entre les chevaux pour les départager et en déterminer l'ordre d'arrivée. Rien d'autre à signaler.

10. Le #9, "DELICATE SOUND", (Pascal Berube), a subi un bris d'équipement (protège genoux défait) survenu après le départ. Il a terminé la course en 2^e position avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #1, "CLODAM BAYAMA" (3), pour \$18,750, par Écurie Guy Gagnon et Gestion Louis Latulippe (G. Gagnon entraîneur).